

La date du déambulatoire de Saint-Martin de Tours

Charles Lelong

Citer ce document / Cite this document :

Lelong Charles. La date du déambulatoire de Saint-Martin de Tours. In: Bulletin Monumental, tome 131, n°4, année 1973. pp. 297-309;

doi : <https://doi.org/10.3406/bulmo.1973.5262>

https://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1973_num_131_4_5262

Fichier pdf généré le 28/10/2019

LA DATE DU DÉAMBULATOIRE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

par Charles LELONG

Les fouilles effectuées au siècle dernier ont révélé l'existence, sous le chœur gothique de la basilique de Saint-Martin, d'un déambulatoire à chapelles rayonnantes dont on sait l'importance considérable dans l'histoire de l'art (1) : s'il n'est plus question d'y retrouver des vestiges antérieurs au ix^e siècle (2), ni même à l'an mille (3), on le considère presque unanimement, en tout ou partie, comme le prototype définitif de cette magnifique ordonnance.

Cependant certains désaccords entre les meilleurs esprits (4), certaines réticences (5), enfin les progrès accomplis en plusieurs directions (6) ont paru justifier un nouvel examen du problème, le plus délicat peut-être de ceux que propose la basilique (7).

La difficulté serait moindre si l'ensemble des vestiges exhumés avait été conservé (8), ou si les

(1) La basilique a été rasée en 1798 à l'exception d'une tour de façade (tour du Trésor ou de l'Horloge) et de la tour du croisillon nord dite tour Charlemagne. En 1860, on entreprit de retrouver le tombeau de saint Martin en se fondant sur des relevés dressés en 1779 et en 1806 ; le résultat de ces premières fouilles fut publié dans une *Notice sur le tombeau de saint Martin et sur la découverte qui en a été faite, le 14 décembre 1860*, publiée par la Commission de l'œuvre de Saint-Martin (Tours, 1861) ; Charles de Grandmaison prit position dans sa *Notice sur les fouilles exécutées dans l'abside de Saint-Martin de Tours en 1860-1861* (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XIII, 1860) ; Stanislas Ratel, principal artisan des fouilles, en donna un compte rendu très précis : *Les basiliques de Saint-Martin à Tours, fouilles exécutées à l'occasion de la découverte de son tombeau* (Bruxelles, 1886). La construction d'une nouvelle basilique en 1886 fut l'occasion d'observations beaucoup plus étendues ; elles sont consignées, malheureusement de façon confuse et dispersée, dans *Les fouilles de Saint-Martin de Tours, recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin*, par Mgr C. Chevalier (Tours, 1888). On peut glaner quelques renseignements dans les brochures postérieures des deux archéologues rivaux : Stanislas Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin à Tours, supplément*, Tours-Paris, 1890 ; C. Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin de Tours, note complémentaire*, Tours, 1891 ; S. Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin à Tours, note supplémentaire en réponse à une note complémentaire de Mgr Chevalier sur les fouilles de Saint-Martin de Tours*, Tours-Paris, 1891.

(2) R. de Lasteyrie, *L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XI^e siècle* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIV, 1^{re} partie, 1891), fut le premier à montrer l'in vraisemblance des théories de S. Ratel et de C. Chevalier, déjà dénoncée par Charles de Grandmaison, article cité ci-dessus et dans *Tours archéologique. Bulletin monumental* 1873-1878, p. 52-59, tirage à part. L'abbé L. Bossebœuf était arrivé à des conclusions analogues à celles de R. de Lasteyrie (témoignage de Ch. de Grandmaison, *Résultat des fouilles de Saint-Martin de Tours en 1886*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1893, t. LIV tirage à part, Niort, 1893, p. 4, n. 1).

(3) Charles de Grandmaison l'avait pensé dès 1861 (article cité), mais il se rallia ensuite à la position de R. de Lasteyrie. Ernst Gall, *Studien zur Geschichte des Chorumgangs*, dans *Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 1912, p. 134-149, puis M. Jean Hubert, *L'Architecture religieuse du haut Moyen Age*, Paris, 1952, n° 95, p. 70-71, enfin M^{me} May Vieillard-Troiekouroff, *Le tombeau de saint Martin retrouvé en 1860*, dans *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. XLVII, n° 144, 1961 ; *Les sculptures et objets préromans retrouvés dans les fouilles de 1860 et de 1886 à Saint-Martin de Tours*, dans *Cahiers archéologiques*, t. XIII, 1962, p. 85-118 ; *Sculptures et fresques romanes de Saint-Martin de Tours*, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 3 juillet 1963, p. 141-146, ont prouvé définitivement que le déambulatoire ne pouvait être antérieur aux travaux du trésorier Hervé vers l'an 1000. Cf. aussi Élie Lambert, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1945-1947, p. 189-191.

(4) On pense surtout aux positions de Jean Hubert (*op. cit.*) et du Dr F. Lesueur, *Saint-Martin de Tours et les origines de l'art roman*, dans *Bulletin monumental*, t. CVII, 1949, p. 7-84, spécialement p. 48-58, à propos des fondations du déambulatoire.

(5) Élie Lambert, article cité.

(6) Origines du déambulatoire à chapelles rayonnantes, chronologie des édifices, sondages sur l'emplacement de la nef et du transept (J. Hubert, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1968, p. 171, n° 2).

(7) « *The restoration and chronology of the chevet of Saint-Martin constitute the most difficult aspect of the problem* ». Carl K. Hersey, *The church of Saint-Martin at Tours (903-1150)*, dans *The Art Bulletin*, mars 1943, vol. XXV, n° 1, p. 19.

(8) Restent visibles la chapelle d'axe, dite chapelle Saint-Perpet, et le « Baptistère présumé v^e siècle » c'est-à-dire l'absidiole sud du croisillon méridional.

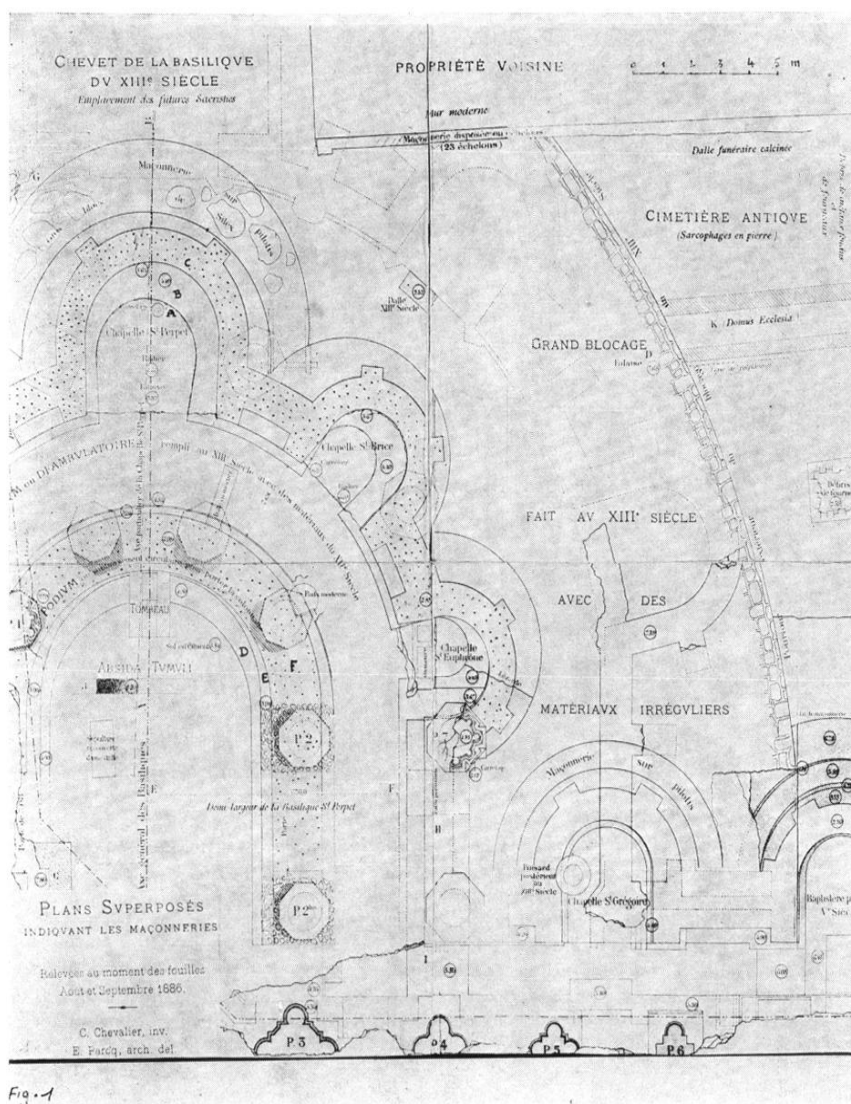


FIG. 1. — SAINT-MARTIN DE TOURS. RELEVÉS E. PARCQ
(fouilles de 1886)

auteurs des fouilles nous avaient laissé des descriptions plus précises et moins contradictoires sur des points essentiels (1). Du moins dispose-t-on, outre certaines maçonneries visibles, de relevés graphiques convenables et de quelques photographies (2).

Description. — Je donne ici les relevés originaux, mais épurés de toute interprétation chronologique, et avec des cotes converties en N. G. F. actuel (3), (fig. 1 et 2).

(1) Comme à propos des « niveaux » ou des maçonneries du « podium ».

(2) Les meilleurs relevés furent effectués par l'architecte E. Parcq sous la direction de C. Chevalier en 1886 ; l'original en est conservé à la basilique (échelle de 2 centimètres par mètre). Ils ont été souvent reproduits, en particulier dans C. Chevalier, *Les fouilles...*, Tours, 1888, pl. 7 (échelle de 1 centimètre par mètre). Mais il faut tenir compte aussi des plans et coupes de S. Ratel, spécialement pour les carrelages signalés par lui et systématiquement oubliés par C. Chevalier ; le mieux est de se reporter au plan II dans *Les basiliques de Saint-Martin à Tours, Supplément*, Tours, 1890. S. Ratel a fait exécuter une vue en perspective de l'ensemble des fouilles par M. Masquelez, jeune élève de l'École des Beaux-Arts de Paris (*Ibid.*, p. 7 et pl. I) ; il a publié deux photographies du socle de la colonnade (*Ibid.*, pl. III et IV). Autres photographies dans C. Chevalier, *Les fouilles...* (1888) : pl. I, vue d'ensemble ; pl. II, pourtour extérieur de l'absidiole sud du croisillon méridional. La « coupe des fondations de l'absidiole d'axe » proposée par le Dr Lesueur, article cité, p. 52, fig. 13, est inexacte : la face externe des fondations devrait raser le mur de moyen appareil et la grande retraite être désaxée.

(3) Cette conversion s'impose pour de multiples raisons, en particulier en vue de comparaisons avec les niveaux de

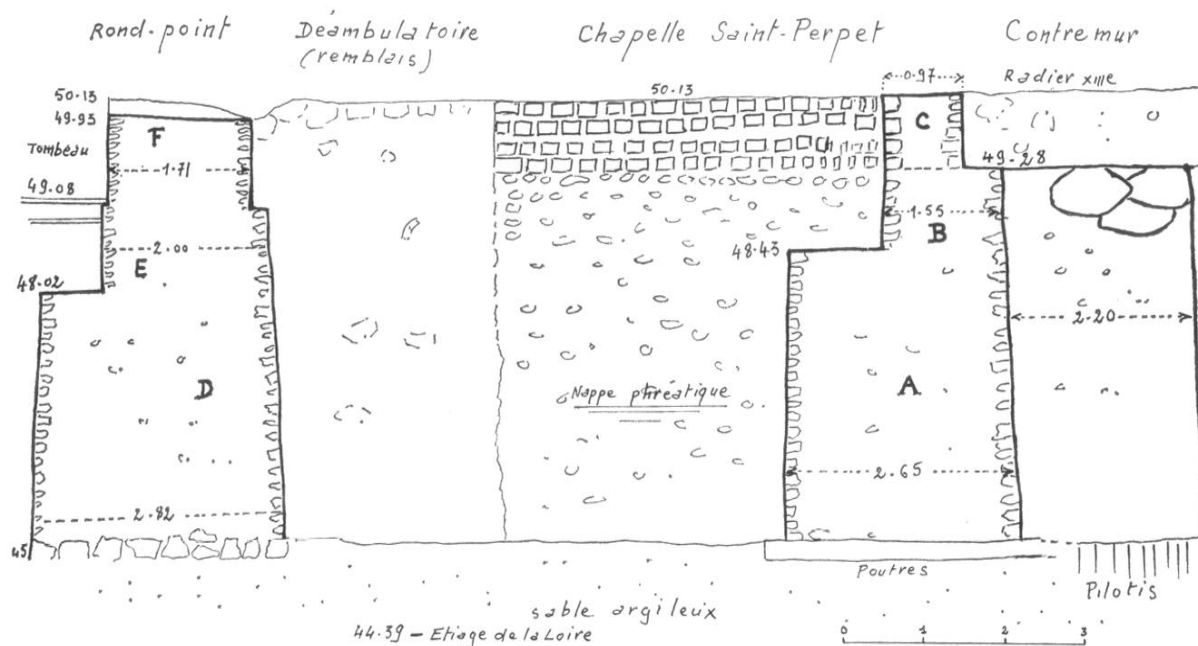


FIG. 2. — SAINT-MARTIN DE TOURS. COUPE AXIALE DU CHEVET D'APRÈS LES RELEVÉS ORIGINAUX D'E. PARCQ

Il faut très clairement apparaître, en surface, un chœur de deux travées droites, terminé en hémicycle, large de 8,65 m., long de 10,50 m. environ, délimité par un mur épais de 1,71 m., haut de 0,95 m. qui servait de socle à la colonnade (affecté de la lettre F) (1). Ce mur repose en retrait et légère discordance (2) sur des substructions d'une hauteur totale de 3,80 m., épaisses à la base de 3 mètres (étage D), puis se réduisant à 2 mètres d'épaisseur sur 0,96 de hauteur (étage E).

Le tombeau de saint Martin, retrouvé en 1860, prenait appui sur la retraite supérieure et s'adosait au bahut de la colonnade ; c'est cet ensemble que les archéologues locaux désignèrent sous le nom de « podium ».

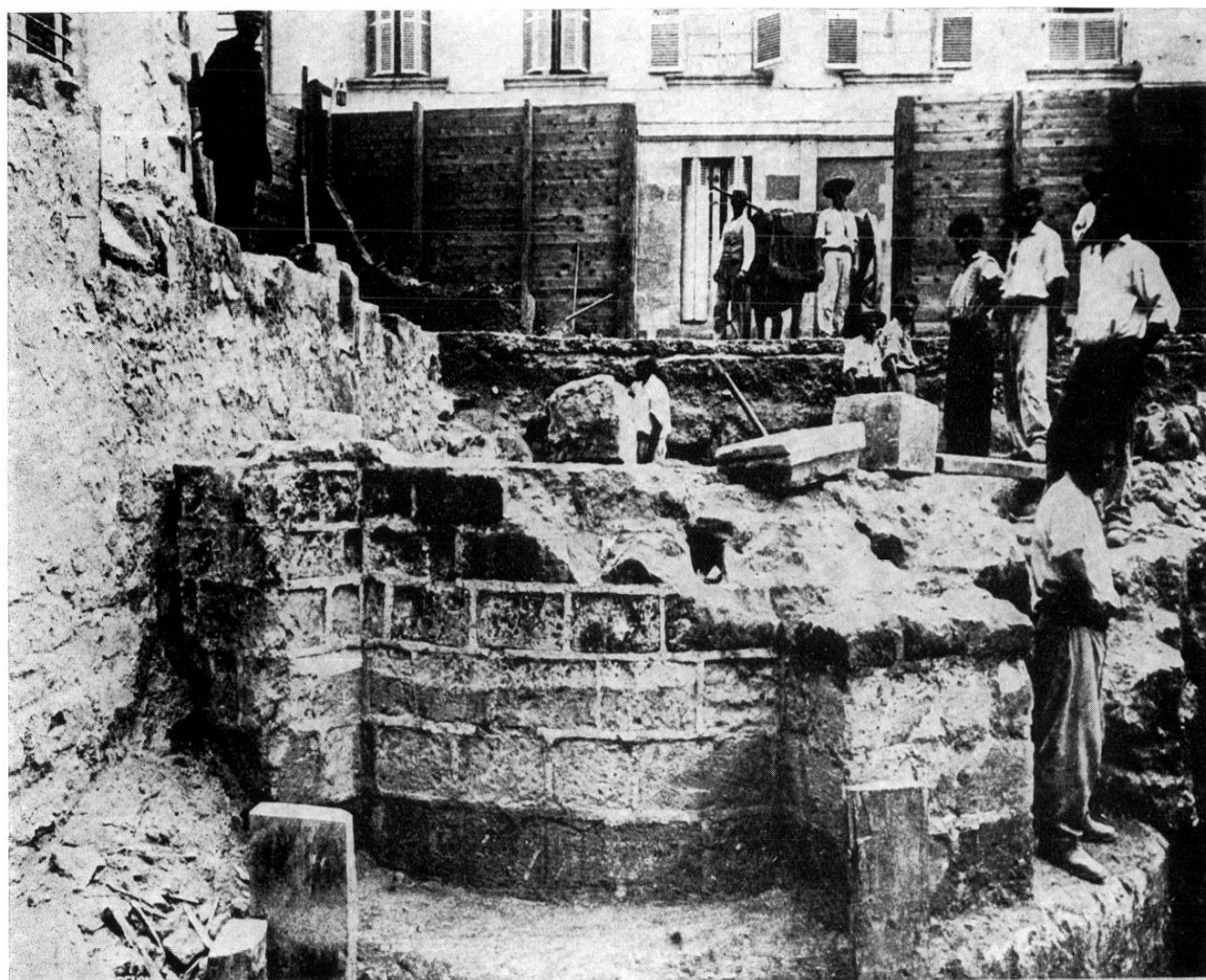
Sur le déambulatoire, large de 3 mètres, se greffent cinq absidioles rayonnantes de 3 mètres environ d'ouverture et de profondeur, la chapelle d'axe nettement plus grande (4,50 × 4,30 m.), chacune flanquée de deux contreforts rectangulaires (0,40 × 0,75 m.).

Les murs, épais de 0,97 m., présentent la particularité d'être parementés en moyen appareil à gros joints rubannés, lissés et chanfreinés dits localement « joints Martin » (fig. 3). Ils prennent appui

la nef ; elle est moins facile à opérer qu'on ne pourrait croire. C. Chevalier a situé son point de repère « à 50 cm. au-dessus de la rue des Halles » (*Les fouilles...*, p. 22), mais ne s'est préoccupé qu'accessoirement d'en donner la cote en nivellement Bourdaloue ; tantôt c'est 53,06 (*Note complémentaire...*, p. 5, n° 2) et tantôt 53,25 (*Ibid.*, p. 4, dallage 6,20 à la cote 47,05). S. Ratel a été beaucoup plus précis : il donne le point zéro de l'échelle du pont de Tours en cote Bourdaloue (45,103) et en déduit l'altitude du repère de la tour Charlemagne : 53,253 (*Les basiliques...*, Supplément, p. 36-37). Pour passer de cotes en nivellement Bourdaloue en cotes N. G. F. actuel, étant donné les incertitudes qui règnent sur la position relative du zéro (étiage de la Loire) à l'époque et aujourd'hui, le procédé le plus sûr consistait à comparer pour un même point les chiffres fournis par S. Ratel et ceux que l'on peut obtenir par des visées à partir du repère N. G. F. placé sur le flanc nord de la basilique moderne (52,77). Les résultats obtenus par M. Sionneau, géomètre expert, ont été les suivants : 1° Base des murs en moyen appareil dans la chapelle Saint-Perpet : 49,06, ce qui place le repère Chevalier à : 49,46 + 3,67 = 53,13 (*Les fouilles...*, p. 22 : 3,67) ou à 49,46 + 3,64 = 53,10 (*Ibid.*, pl. 7 : 3,64), ou à 49,46 + 3,73 = 53,19 (S. Ratel, *Les basiliques...*, Supplément, p. 37 : 3,73). 2° Grande retraite dans le « baptistère présumé 7^e siècle » : 48,02, ce qui place le repère Chevalier à 48,02 + 4,90 = 52,92. 3° Dans le transept, la base des colonnes est à 49,73 ; la cote Chevalier étant — 3,34, il s'ensuit que le repère se situerait à 53,07. Dans l'impossibilité manifeste d'arriver à une coïncidence parfaite — et malgré une vérification des visées Sionneau par les Ponts et Chaussées, qui donna 48,62 au lieu de 48,56 pour la grande retraite de la chapelle Saint-Perpet, soit 53,11 pour le repère Chevalier, il a paru convenable de s'en tenir à la moyenne soit : 53,09 ; en tout état de cause, la marge d'erreur reste très faible.

(1) Huit colonnes ; C. Chevalier, *Les fouilles...*, p. 118 et p. 124 (une base englobée dans une base gothique) ; S. Ratel, *Les basiliques...*, Supplément, p. 17.

(2) Voir plus loin l'analyse de cette particularité.



Cl. C. Chevalier.

FIG. 3. — SAINT-MARTIN DE TOURS. ABSIDIOLE MÉRIDIONALE DU BRAS SUD

sur deux étages de maçonneries, l'un et l'autre grossièrement parementés de petit appareil carré ou allongé avec gros joints de mortier gris étalés (fig. 4).

Un étage inférieur (A) dessine de petites absidioles inégales (1,60 m. d'ouverture sur 2,35 ou 2,50 m. de profondeur) très approximativement rayonnantes ; l'absidiole d'axe, plus grande (3,20 m. d'ouverture), ne respecte pas l'axe général de la basilique et toutes les absidioles sont en forte discordance avec les grandes chapelles de surface. A ce niveau le mur présente l'épaisseur énorme de 2,65 m. sur 3 mètres de hauteur.

Au-dessus d'une forte retraite il se réduit à 1,55 m. d'épaisseur sur 0,85 de haut (étage B) ; il est partout à l'aplomb intérieur des chapelles de surface dont il annonce le plan.

Les fouilles ont révélé que la chapelle d'axe était renforcée d'un contremur sur pilotis (1) et que le déambulatoire fut recreusé et comblé au ^{xiii}^e siècle avec des matériaux de démolition (2) ; enfin

(1) C. Chevalier, *Les fouilles...*, p. 103.

(2) *Ibid.*, p. 123. C. Chevalier avait bien vu qu'il s'agissait « des matériaux provenant du chevet de la basilique du ^{xii}^e siècle » et il souligna la qualité des sculptures de l'époque « imitation libre, mais incontestable de l'antique » (p. 121-129) ; M^{me} May Vieillard-Troïekouff a rappelé que certaines de ces sculptures sont conservées au Musée martinien et en a souligné l'importance : « S'ils (le Dr Lesueur et Carl K. Hersey) avaient connu ces sculptures, l'un et l'autre auraient renoncé à attribuer le chevet roman à l'an 1000 ». (*Cahiers archéologiques*, article cité, p. 87, n. 5). Il faudrait cependant être absolument sûr de leur provenance ; quand on décida de bâtir le nouveau chœur gothique, il est possible que d'autres édifices voisins du chevet aient été rasés et leurs matériaux dispersés dans le « massif général de fondations ». La coupe E. Parcq figure divers éléments sculptés dans les maçonneries garnissant l'ancien déambulatoire et au moins à trois reprises des crochets gothiques relati-

on a rencontré en plusieurs points des substructions quelques éléments sculptés de haute époque (1).

État des questions. — L'interprétation de ces données n'a cessé, depuis un siècle, de diviser archéologues et historiens de l'art : l'accord n'a pu se réaliser ni sur le nombre de campagnes ni sur leur chronologie. C'est en se plaçant à ce double point de vue que l'on rappellera les principales prises de position.

Toute tentative pour restituer l'histoire du chevet passe d'abord par l'analyse des maçonneries, non seulement en plan, mais en élévation, et par l'inventaire des campagnes qu'elles permettent d'identifier. C. Chevalier croyait pouvoir en déceler quatre (2) et S. Ratel trois (3). Mais, depuis l'article célèbre de R. de Lasteyrie (4), la plupart des archéologues s'en tiennent à deux, caractérisées par le changement de plan, d'axe et d'appareil dans les chapelles rayonnantes ; ainsi : Charles de Grandmaison (5), E. Gall (6), Lefèvre-Pontalis (7), C. Enlart (8), G. Plat (9), É. Mâle (10), L. Bréhier (11), F. Deshoulières (12), Joan Evans (13), Carl K. Hersey (14), Kenneth J. Conant (15), A. Grabar (16), J. Hubert (17), M. Vieillard-Troïekouff (18)... Quelques-uns cependant ont eu le sentiment que substructions et murs de moyen appareil pouvaient être contemporains, tels : Ch. de Grandmaison avant son ralliement aux positions de R. de Lasteyrie (19), Brutails (20), A. Clapham (21), et surtout le Dr F. Lesueur (22).

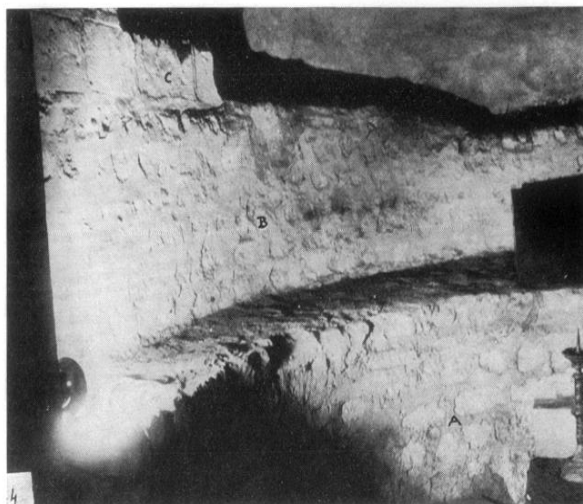


FIG. 4. — SAINT-MARTIN DE TOURS.
ÉLÉVATION DE LA CHAPELLE SAINT-PERPET.

Les lettres A B C renvoient à la coupe axiale (fig. 2)

vement tardifs : il y a d'ailleurs là un élément non négligeable pour fixer la chronologie de cette campagne (sur le chœur gothique, en dernier lieu : Élie Lambert, article cité, p. 189-191 ; Carl K. Hersey, *Current research on the church of Saint-Martin at Tours*, dans *Journal of the Society of architectural Historians*, VII, 1948, p. 10-12 ; R. Branner, *La cathédrale de Bourges et sa place dans l'architecture gothique*, Bourges, 1962, p. 170-172 ; A. Mussat, *Le style gothique dans l'ouest de la France, XII^e-XIII^e siècles*, Paris, 1963).

(1) Nous renvoyons aux études de Mme May Vieillard-Troïekouff déjà citées. Il n'est pas indifférent de signaler que S. Ratel et les entrepreneurs, auteurs des démolitions, ont contesté la localisation des trouvailles avancée par C. Chevalier ; un doute subsiste (S. Ratel, *Les basiliques...*, Note supplémentaire, p. 45).

(2) *Les fouilles...*, op. cit., p. 28-30, 104-105, 113-115.

(3) *Les basiliques...*, Supplément, op. cit.

(4) Article cité et *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, p. 153, 186, 534.

(5) *Résultat des fouilles...*, en 1886, article cité.

(6) Article cité.

(7) *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1903, p. 75, n. 1.

(8) D'après le témoignage de l'abbé Plat (*L'art de bâtir...*, p. 60).

(9) *Ibid.*, p. 60.

(10) *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1922, p. 300 ; *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, 1950, p. 145-147.

(11) *L'art en France des invasions barbares à l'époque romane*, Paris, 1930, p. 143-144.

(12) *Les cryptes en France et l'influence du culte des reliques sur l'architecture religieuse*, dans *Mélanges Martroye*, Paris, 1941.

(13) *The Romanesque Architecture of the Order of Cluny*, Cambridge, 1938, p. 67.

(14) Article cité.

(15) Kenneth John Conant, *Carolingian and Romanesque Architecture, 800 to 1200*, Edinburgh, 1959, p. 79 et p. 93.

(16) *Martyrium*, Paris, 1946, t. I, p. 511 et n. 1.

(17) *L'art préroman*, Paris, 1938, p. 64, et surtout *L'architecture religieuse du haut Moyen-Age en France*, Paris, 1952, n° 95, p. 70-71.

(18) Article cité.

(19) *Notice sur les fouilles...*, en 1860, article cité.

(20) *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1924, p. 162.

(21) *English Romanesque Architecture*, t. II : *After the Conquest*, Oxford, 1934, 2^e éd., 1964, p. 36.

(22) *Saint-Martin de Tours et les origines de l'art roman*, dans *Bulletin monumental*, t. CVII, 1949, il a été suivi par L. Grodecki, *L'architecture ottonienne*, Paris, 1958, p. 116, et *Le siècle de l'an 1000*, Paris, 1973, p. 44-45, et par Sedlmayr, *Saint-Martin de Tours im elften Jahrhundert*, dans *Bayerische Akademie der Wissenschaften*, t. 69, 1970, p. 9-40.

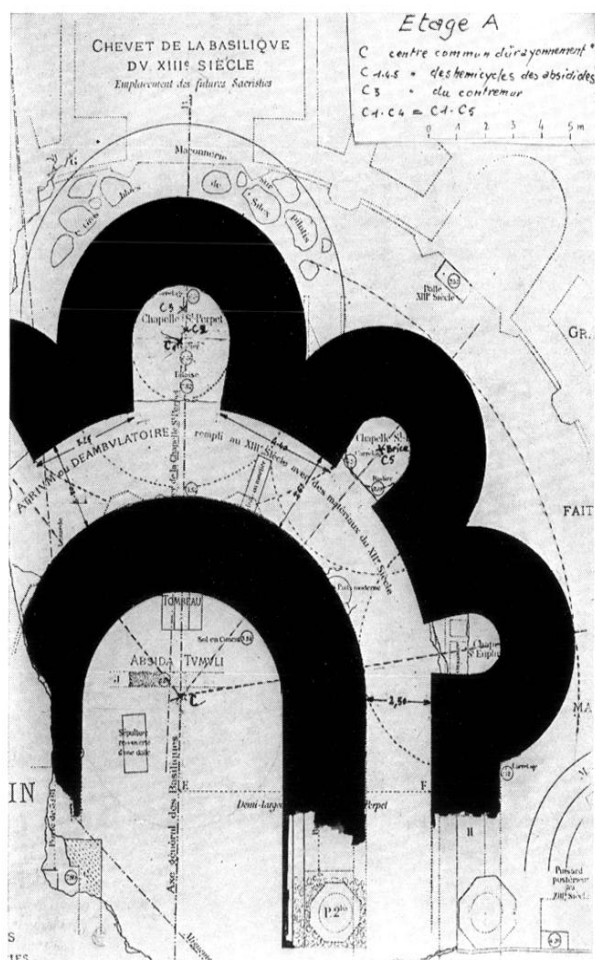


FIG. 5. — ÉTAGE A

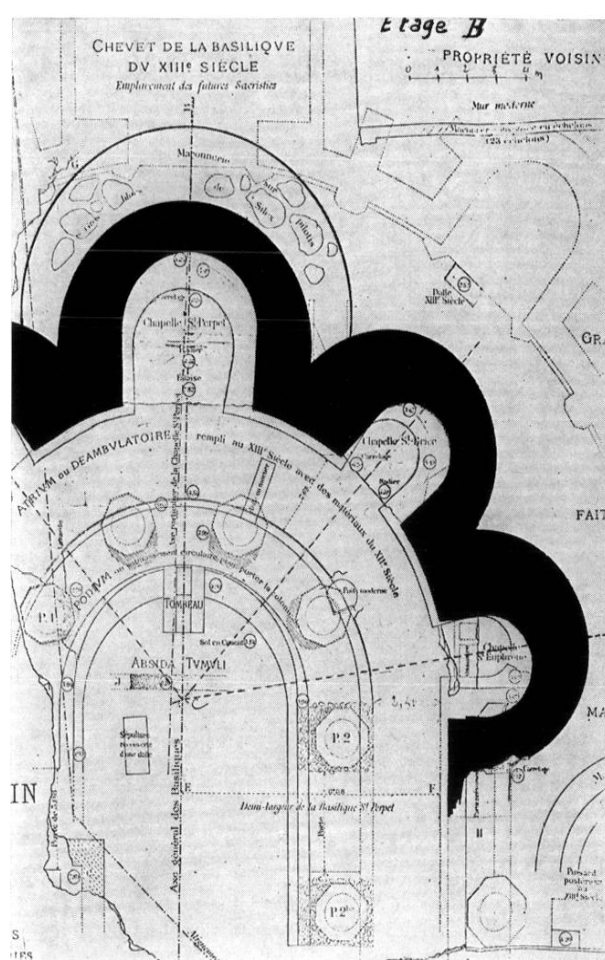


FIG. 6. — ÉTAGE B

SAINT-MARTIN DE TOURS

Personne en tout cas n'accepte aujourd'hui les distinctions trop forcées de C. Chevalier et de S. Rattel aveuglés par la conviction qu'ils se trouvaient en présence « des basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin du ^{ve} au ^{xiii}e siècle ». Pour autant les partisans d'une double campagne sont loin de proposer le même système chronologique. R. de Lasteyrie crut avoir démontré que les maçonneries de surface « appartiennent certainement aux constructions d'Hervé (1) » ; on l'a cru longtemps, on continue parfois de le croire (Ch. de Grandmaison, G. Plat, É. Mâle, L. Bréhier, F. Deshoulières, G. Gaillard, C. Hersey, Kenneth J. Conant, A. Grabar (2)...). Dans ce système les substructions sont attribuées à une entreprise hypothétique (3) du début du ^xe siècle.

Mais les textes faisant état d'une reconstruction vers l'an mille — et d'une reconstruction sur plan plus vaste — M. Jean Hubert a très légitimement rejeté cette datation (4). Pour lui les grandes chapelles rayonnantes à contreforts ne sauraient être antérieures à la fin du ^{xi}e siècle, seules les substructions dessinant les petites absidioles en fer à cheval remonteraient à l'an mille.

(1) Article cité, p. 12.

(2) Cf. les articles cités ci-dessus.

(3) *Id.* Un seul texte parle d'une consécration au début du ^xe siècle : A. Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine* (Tours, 1856), p. 184 : « ... ecclesia dedicatur ».

(4) *Op. cit.* E. Gall, *op. cit.*, l'avait déjà souligné.

Quant aux partisans d'une campagne unique, ils en attribuent le mérite au trésorier Hervé (Brutails, A. Clapham, É. Lambert (1), D^r Lesueur, L. Grodecki, Sedlmayr...).

Analyse. — C'est le changement de plan et les discordances d'axe entre parties profondes (étage A) et parties hautes (étage C) des chapelles rayonnantes qui ont généralement imposé la conviction d'une reprise du chevet, avec volonté de lui donner plus d'ampleur (2). Sans méconnaître la force de l'argumentation, il a semblé qu'elle ne résistait pas à l'analyse attentive d'un certain nombre de données complémentaires.

Et, d'abord, il n'est pas vrai que les substructions les plus profondes, celles de l'étage A (fig. 5), puissent être interprétées comme « des murs en nette maçonnerie destinés à être vus », ainsi que le soutenait C. Chevalier (3), ou comme « un chevet à chapelles rayonnantes sans contreforts (4) ». En effet, comment justifier l'épaisseur colossale des murs (2,65 m.) (5), et le tracé singulier de ces absidioles extérieurement tangentes (6) et sans aucun percement ? Placer le dallage à la cote N. G. F. 46,72 m. impliquerait que, vers l'an 1000, on établit la basilique sensiblement au niveau gallo-romain, ce qui est invraisemblable (7), et sur des fondations trop peu profondes (1,62 m.) dans un sol si instable. D'ailleurs, le mur n'est pas parementé avec un tel soin (8) et le prétendu dallage mentionné par C. Chevalier n'était pas en place, comme il le reconnaît (9). Enfin la fraîcheur des joints, ainsi que le remarqua judicieusement S. Ratel, implique qu'ils furent enterrés (10).

Il apparaît donc hors de doute que les « niches » de cet étage sont dessinées par des fondations et, dans ces conditions, les références à un tracé archaïsant, à des dimensions exiguës, à l'absence de contreforts, perdent beaucoup de leur portée : il conviendrait d'admettre que ces substructions nous laissent dans l'ignorance du plan précis d'un édifice de surface supposé primitif et arasé. Car enfin rien n'autorise à soutenir que les chapelles assises sur ces fondations s'élevaient à l'aplomb intérieur des « niches » et en épousaient strictement le tracé. Au contraire, l'épaisseur des substructions invite à supposer que l'étage supérieur fut assis en retrait selon un parti constructif souvent attesté et donc sur un plan plus ample (11).

Il me paraît même extrêmement douteux que ce plan puisse être déduit de celui des niches sous-jacentes. Il faut d'ailleurs s'entendre sur ces dernières : elles ne sont pas « en fer à cheval » contrairement à ce qui a souvent été écrit, car il s'agit en fait d'un hémicycle monté sur un trapèze et non d'arcs outrepassés (12). L'intéressant, c'est que ces trapèzes sont très irréguliers, les flancs de chaque niche biaisant inégalement. Il en résulte que l'ouverture de la « niche » nord-est s'est trouvée excessivement rapprochée de la niche axiale (dite de Saint-Perpet) par rapport à la niche qui lui fait pendant au sud-est (Saint-

(1) É. Lambert, *Études médiévales*, t. I, Paris, 1956, p. 249, n'est pas très explicite.

(2) C. Chevalier, *Les fouilles...*, p. 29 ; Carl K. Hersey, *article cité*, p. 22, *passim* ; spécialement J. Hubert, *L'architecture religieuse*, n° 95.

(3) *Ibid.*, p. 29.

(4) J. Hubert, *op. cit.*, n° 95.

(5) C. Chevalier en était troublé et tenta de s'en tirer par des considérations évidemment inacceptables (*Les fouilles...*, p. 32). Carl K. Hersey a raison, *article cité*, p. 22, n. 107. Parti analogue à Cluny, K. J. Conant, *Les fouilles de Cluny*, dans *Bulletin monumental*, 1929, t. LXXXVIII, p. 117. Cf. aussi, à Orléans : Chenesseau, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1941 (fouilles de Sainte-Croix d'Orléans) ; à Angers : Forsyth, *The church of Saint-Martin at Angers*, Princeton, 1953. Cf. remarque d'A. W. Clapham, *English Romanesque architecture after the Conquest*, Oxford, 1934, p. 15.

(6) Parti rare et tardif : Chambon, dans la Creuse ; Saint-Denis ; Saint-Germain-des-Près, Montbron, Saint-Germer, Avenières, cathédrale de Noyon.

(7) L'invraisemblance de ce niveau résulte de l'histoire de la formation du tertre de Saint-Martin (cf. le résumé de mes recherches sur ce point dans : *B. S. A. T.*, t. XXXIV, 1967, p. 55 et 63, et t. XXXV, 1968, p. 251, ainsi que dans *Bulletin de l'Institut d'études latines de la Faculté des Lettres de Tours*, 1969 (3), p. 209-213 ; étude complète à paraître), mais non de l'existence d'une nappe phréatique vers quarante-sept mètres, explication si souvent invoquée. Cette nappe est sans doute récente ; C. Chevalier avait raison contre S. Ratel.

(8) Tous les archéologues sont d'accord sur ce point.

(9) *Les fouilles...*, p. 30. S. Ratel ne manqua pas de le relever, *Supplément*, p. xvciii.

(10) *Ibid.*, p. 19.

(11) Cf. p. 305, n. 2 ; absidioles du transept à Saint-Martin.

(12) Observation exacte de Carl K. Hersey, *article cité*, p. 22. Comme à Cluny, la courbe extérieure est légèrement outrepassée.

Brice) (3,25 m. contre 4,40 m.), alors que les centres des hémicycles de ces deux niches sont normalement équidistants du centre de la niche axiale. Autre conséquence : cette erreur dans l'implantation des murs latéraux des niches interdit de les qualifier de « rayonnantes », à proprement parler. Aussi bien je doute fortement que de telles maladresses, tolérables et explicables au niveau des fondations, se fussent retrouvées dans les chapelles de surface. Remarquons, d'ailleurs, que si l'on superpose, avec quelque arrangement dans la symétrie, le plan des « niches » et ceux des chapelles, les différences ne sont pas si criantes : c'est le même parti d'un hémicycle monté sur un trapèze (fig. 7). Relevons aussi la fidélité à la formule d'une chapelle axiale plus grande que les autres absidioles rayonnantes, vraiment précoce pour l'an mille (1).

On ne saurait donc se fonder ni sur le plan des niches, ni sur leurs dimensions, pour soutenir l'hypothèse d'un premier état archaïsant du chevet. C'est aussi un argument extrêmement faible de faire valoir « l'axe particulier de la chapelle de Saint-Perpet » (niche axiale) (2). En réalité, il est beaucoup plus significatif de souligner que l'ensemble des substructions du déambulatoire auxquelles appartient cette niche est parfaitement dans l'axe de la basilique romane. En d'autres termes, seule la chapelle d'axe est désaxée, le décentrement des hémicycles qui la dessinent étant d'ailleurs très faible, de l'ordre de 0,20 m. au nord de « l'axe général ». Mais, répétons-le, cette légère erreur ne saurait masquer le fait essentiel : le déambulatoire jugé primitif a même axe que l'ensemble du chevet roman.

D'ailleurs, à y regarder de près, on pourrait relever dans les constructions jugées postérieures à l'an mille bien d'autres cas de désaxement : ainsi, dans le chœur, non seulement les diverses retraites du rond-point ne sont pas concentriques mais encore les parties droites de l'étage inférieur

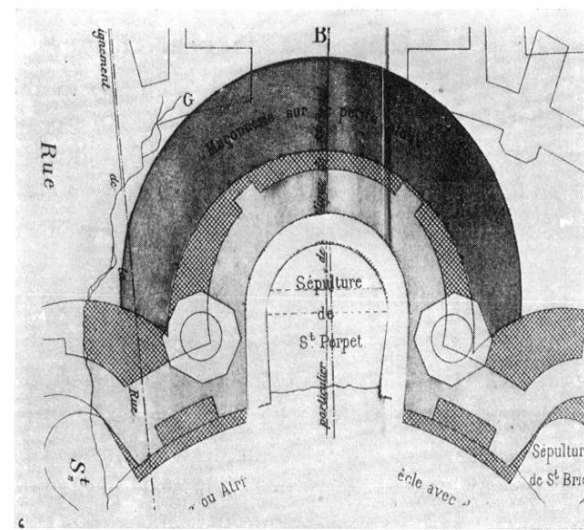


FIG. 7. — SAINT-MARTIN DE TOURS.
SUPERPOSITION AVEC CORRECTION DANS LA SYMÉTRIE
(chapelle axiale)

des maçonneries ont leur axe particulier, qui n'est ni celui de la chapelle de Saint-Perpet ni celui de l'ensemble du chevet ; aussi bien, en fin de construction, il a fallu déjeter le bahut de la colonnade vers le nord (3). Les fondations des absidioles du transept, estimées romanes, administrent la preuve de tâtonnements analogues, qui ne tirent pas plus à conséquences pour la chronologie de l'édifice (4).

Beaucoup plus impressionnant : le décalage des chapelles rayonnantes romanes par rapport aux fondations.

C'est très légitimement que s'impose d'abord l'impression d'une deuxième campagne. Comme l'écrivait C. Chevalier : « On aurait voulu agrandir les absidioles en les dilatant à droite dans la partie méridionale, à gauche dans la partie septentrionale (5). » Reste cependant la question de savoir s'il s'agit d'une reconstruction (6) ou d'un repentir (7), ou encore et plus simplement d'une correction au cours des travaux (8).

(1) Lefèvre-Pontalis, *Les plans des églises bénédictines*, dans *Bulletin monumental*, 1912, p. 478.

(2) Cet axe particulier a été mis en évidence sur tous les relevés des fouilles du siècle dernier ; nous lui opposons l'axe du chevet primitif déterminé dans les parties droites du déambulatoire.

(3) Distorsions déjà relevées par S. Ratel, *Supplément*, p. 17 ; il en tirait des conclusions excessives.

(4) Plan E. Parcq ; cf. plus loin mes observations au sujet de l'absidiole nord du transept.

(5) *Les fouilles...*, p. 29.

(6) Reconstruction : Hersey, Hubert, Vieillard-Troiekourov... ; l'abbé Plat, *L'art de bâtir...*, p. 67, voyait dans l'étage intermédiaire les restes d'un mur de l'édifice primitif de surface.

(7) Pour le Docteur Lesueur, le changement de plan résulte d'un repentir, mais il a minimisé les nouveautés en parlant de « légères modifications » (article cité, p. 54).

(8) Je dis bien : correction et non changement de parti.

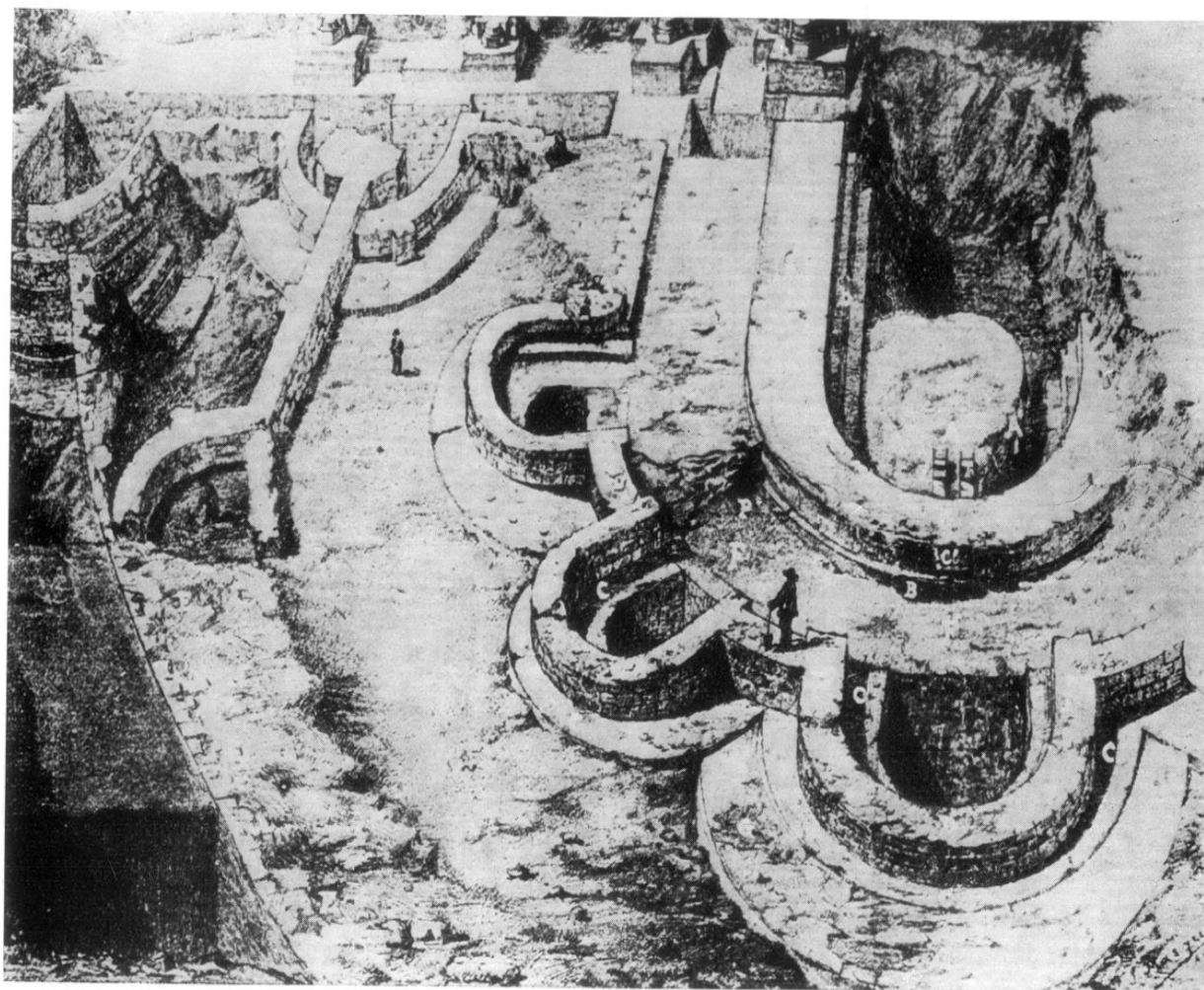


FIG. 8. — DESSIN DE M. MASQUELEZ. VUE GÉNÉRALE DES FOUILLES DE 1886

- | | |
|---|--|
| A. Tombeau de saint Martin. | E. XIII ^e siècle. |
| B-C. Bahut de la colonnade. | F. Remplissage XIII ^e siècle. |
| I. Fragment d'enduit peint. | G. Contremur. |
| D. Murs en moyen appareil et joints rubannés. | P ₃ . Pilier du XIII ^e siècle. |

On ne saurait éluder les suggestions que propose l'étage intermédiaire (B), qui dessine déjà à l'intérieur le plan des chapelles rayonnantes romanes (1). D'une part, il existe de remarquables similitudes dans l'appareillage des étages A et B : même moellons, même mortier, mêmes joints étalés (fig. 4) ; d'autre part, la face externe du massif, sur toute la hauteur des étages A et B, s'élève sans retraite ni rupture signalée dans les maçonneries comme tous les relevés en font foi (2) (fig. 8-10). Il est significatif que C. Che-

(1) Le fait a été fortement souligné par le Docteur Lesueur, article cité, p. 50-55. L'abbé Plat a méconnu les fortes distorsions qu'accuse cet étage (*op. cit.*, p. 60).

(2) Je dois m'expliquer sur ce point, car je suis en opposition avec tous mes prédécesseurs. A lire C. Chevalier, on pourrait croire que l'étage intermédiaire dessinait déjà la chapelle haute non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur (*Les fouilles...*, p. 104), ce que le Docteur Lesueur a traduit dans sa restitution graphique. En réalité, sur la coupe E. Parcq, C. Chevalier a conservé la teinte sépia pour l'étage intermédiaire, hachurant en bleu seulement la face interne ; il semble, que pour lui il y ait eu, à un certain moment (le IX^e siècle), démaigrissement des murs pour obtenir un tracé plus ample des absidioles. Ajoutons que la coupe ne laisse aucun doute sur la continuité de la face externe : elle apparaît nettement par contraste avec le contre-mur jusqu'à la cote 49,28 m. ; il en va de même sur les relevés de S. Ratel (*Supplément*, pl. II). L'examen du dessin perspectif exécuté par Masquelez confirme cette interprétation : on suit très nettement au bas du mur en moyen appareil la tranche supérieure du massif de fondation largement débordante, et sensiblement sur le même plan celle du contre mur.

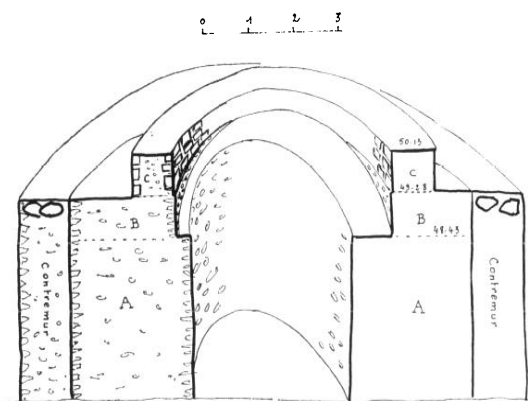


FIG. 9.

HÉMICYCLE DE L'ABSIDIOLE NORD DU TRANSEPT.
PLAN AU NIVEAU DU SOL (49m30)

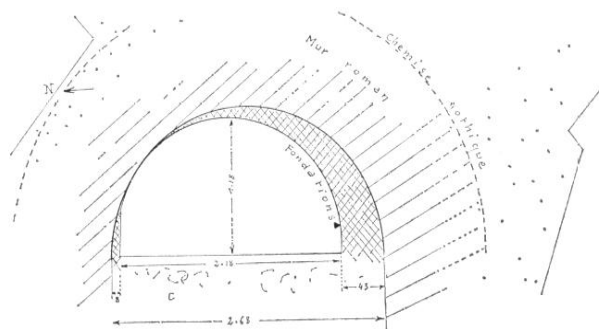


FIG. 10.

COUPE DE L'ABSIDIOLE D'AXE
DITE CHAPELLE SAINT-PERPET

valier et S. Ratel, pour une fois d'accord, aient considéré cet ensemble comme homogène (1). Le relevé en plan de l'étage B, enfin, ne manque pas de troubler dès lors qu'on imagine une reconstruction sur nouveau plan, car aucune nécessité n'imposait de conserver le tracé désormais aberrant de l'hémicycle extérieur (fig. 6).

Le contre-mur qui consolide les fondations de l'absidiole axiale (dite de Saint-Perpet) mérite aussi attention, puisqu'il empâte à la fois les étages A et B, jusqu'au départ des murs en moyen appareil et joints rubannés (fig. 10). C. Chevalier assure qu'il prend appui sur des poutres de chêne engagées de part en part sous les fondations et il imagine qu'à une certaine époque, le mur ayant joué, on aurait glissé ces poutres sous les maçonneries les plus profondes et qu'on les aurait chargées du contre-mur (2). Mais, comme l'écrivait R. de Lasteyrie, « cette opération est bien invraisemblable, cadre et pilotis paraissent contemporains des constructions qui les surmontent (3) ». S'il en fut ainsi, il est clair que les étages A et B sont contemporains et ne peuvent être interprétés que comme des fondations : celles de l'édifice roman.

L'étude comparative des substructions du chœur et du déambulatoire ne peut plus être faite qu'à partir des relevés et comptes rendus des fouilles de 1886 (4). S. Ratel a souligné à juste titre leurs analogies de forme et de dimensions (5). Il insiste même à plusieurs reprises sur l'identité des maçonneries (6), ce que paraît confirmer la photographie (7) ; et, sur ce point, son témoignage doit être préféré à celui de C. Chevalier (8). Or personne à ce jour n'a contesté l'homogénéité des fondations du chœur au moins jusqu'à la base du bahut portant la colonnade et jusqu'au sol du tombeau de saint Martin dans l'édifice roman (9).

(1) Pour l'un et pour l'autre, il s'agissait de l'édifice de Perpet ; chacun a teinté les deux étages de la même couleur.

(2) *Les fouilles...*, p. 103.

(3) Article cité. C. Chevalier dit avoir constaté un affaissement du mur déterminant un surplomb de quatre centimètres par mètre. N'y aurait-il pas eu danger à déchausser jusqu'à la racine un mur menacé de déversement ? Aurait-on accepté de démolir partiellement l'absidiole voisine comme le soutient C. Chevalier ? En revanche, il est possible que le poids des fondations ait déterminé quelque affaissement en cours de construction, ou qu'on se soit méfié d'un secteur particulièrement instable. Le même parti fut adopté pour l'absidiole du transept dite chapelle Saint-Grégoire, ce qui n'a rien de surprenant si on adopte notre point de vue sur la contemporanéité des travaux.

(4) Les fondations du chœur ne sont plus visibles.

(5) *Supplément*, p. xv. S. Ratel, cependant, s'attachait pour les besoins de sa cause à dégager quelques différences à la vérité sans portée (dans l'épaisseur, la différence de profondeur des fondations, les variantes dans l'orientation...).

(6) *Supplément*, p. xii, xiii.

(7) S. Ratel, *Supplément*, pl. III.

(8) C. Chevalier et S. Ratel ont été l'un et l'autre victimes de l'esprit de système ; mais, alors que le premier peut être pris fréquemment en flagrant délit, sinon de mensonge du moins de gauchissement de la réalité, le second manifeste un respect scrupuleux des faits, même quand ils peuvent être gênants pour sa théorie ; c'était un ingénieur.

(9) Cependant C. Chevalier mentionne (*Les fouilles...*, p. 104) un « parement qui commence à la cote 4,54 (48,38) à une très faible retraite qui correspond au niveau des chapelles du x^e siècle » (entendons : la base de l'étage B). S. Ratel s'est vigoureusement élevé contre cette description (*Supplément*, p. xii-xiii) et la position de C. Chevalier est indéfendable : le

D'où il résulterait une forte présomption en faveur de la contemporanéité des étages A et B, attribuables l'un et l'autre à la campagne qui vit s'élever le chœur, et en faveur de leur rôle de fondations.

Personne non plus ne doute aujourd'hui que les absidioles du transept aient été construites en même temps que les absidioles rayonnantes dans leur dernier état : leurs substructions sont en harmonie avec le plan de surface et leur sol se place vers la cote 49,30 m. qui est celle du déambulatoire roman et, peu s'en faut, celle du chœur et de la nef (1). Une exception cependant : l'absidiole nord du croisillon septentrional, conservée au contact de la tour Charlemagne, dont il importe de relever certains caractères : si le niveau du sol est bien le même (49,30 m.) les fondations immédiatement sous-jacentes dessinent un hémicycle fortement décentré et, si le décalage reste moins accentué que dans les chapelles rayonnantes dites de Saint-Brice et de Saint-Euphrône, il est aussi impressionnant que dans la chapelle axiale de Saint-Perpet (2) (fig. 10).

Faut-il penser à une absidiole de l'an mille arasée et reconstruite ? L'arasement serait intervenu à un mètre au-dessus de l'amortissement des autres fondations supposées du temps d'Hervé (48,43 m.). Mais comme les maçonneries sous-jacentes sont en tous points analogues à ces dernières, il faudrait donc admettre que les fondations s'élevaient ici bien plus haut que dans le déambulatoire et, qui plus est, que ce niveau aurait commandé exactement celui du chevet roman !

On peut faire l'économie de ces supputations en remarquant que les fondations de la chapelle méridionale du transept présentent plusieurs tracés aberrants, décentrés et désaxés. D'où je conclus qu'il y a là une pratique d'atelier, plus ou moins manifeste selon les divers secteurs du chantier. Et il n'est pas sans intérêt de la déceler jusque dans les murs visibles de cette absidiole nord déjà évoquée : chacun peut y constater que la première assise en moyen appareil et joints rubannés est en saillie de 0,25 m., que les assises suivantes sont en retrait de 0,12 m. sur cette saillie et qu'enfin une dernière retraite de 0,05 a permis d'affiner le contour. Tout se passe comme si l'on avait procédé par ajustements successifs, de moins en moins marqués au fur et à mesure que l'on se rapprochait du tracé définitif.

Pour résumer :

— un niveau roman bien attesté dans le chœur et dans le déambulatoire à 49 mètres environ, cote commune avec la nef et le transept ;

— existence d'une discordance de plans à cette cote dans l'absidiole nord ;

— homogénéité des étages A et B, attestée par les maçonneries, par la présence du contre-mur et par des analogies nombreuses avec les substructions du chœur ;

— plan aberrant de l'étage B au niveau supposé de la reprise ;

— fidélité, à tous les niveaux, à l'axe général de la basilique, au parti d'une chapelle axiale plus grande que les autres chapelles rayonnantes et au tracé des chapelles obtenu par un hémicycle monté sur un trapèze ;

— absence de tout vestige archéologique au-dessous de la cote 49 pouvant impliquer un premier état du chevet...

Tout concourt à confirmer la thèse d'une construction d'une seule venue.

Conclusion. — Campagne unique donc, ainsi que le Dr Lesueur l'avait soutenu, mais qu'il est impossible de reporter au temps du trésorier Hervé.

mur bordant l'abside aurait eu 2 mètres d'épaisseur et le déambulatoire aurait été plus large dans la partie tournante (2^m68) et dans la partie droite nord (2^m75) que dans la partie droite sud (2^m30) ainsi que le montre le plan d'Émile Parcq. Ajoutons que S. Ratel fouilla le sous-sol du chœur sans y rencontrer de vestiges d'un édifice ou d'un tombeau antérieur (sauf un petit mur de 0^m45 d'épaisseur qualifié de gallo-romain), *Supplément*, p. xix.

(1) Le sol de la nef romane a été retrouvé au cours de mes sondages en plusieurs points à la cote 49^m15 ; celui du déambulatoire peut-être déduit de la coupe établie par E. Parcq. Sur ce point, S. Ratel (*Les basiliques...*, p. 17-20 et p. 47) n'est pas très clair et sa position excessive : un carreau en place peut marquer une réfection du sol mais pas nécessairement la reconstruction de l'édifice.

(2) Ces fondations sont visibles depuis la restauration de la Tour Charlemagne ; elles nous sont apparues à l'occasion d'un nettoyage du sol.

On peut, en effet, faire valoir avec M. Jean Hubert (1) les ressemblances avec des chevets nettement plus tardifs et avec M^{me} M. Vieillard-Troïekoureff la qualité des chapiteaux retrouvés en remblai (2) ; ils appartiennent à la famille des chapiteaux néo-corinthiens fort nombreux dans les régions de la Loire moyenne à la fin du XI^e siècle (3). Les colonnes du rond-point avaient même diamètre et mêmes bases que celle qui portait la tribune de fond de transept (4). Le moyen appareil à joints rubannés se rencontre couramment dans les édifices régionaux de l'époque (5) et, à Saint-Martin, dans la chapelle Saint-Nicolas et dans la nef assurément reconstruites au début du XII^e siècle (6). Pour reprendre l'expression du Dr Lesueur à un autre propos : « L'identité de l'appareil et des bases ne paraît pas justifier une différence de dates. »

Selon moi, la basilique d'Hervé fut arasée vers la cote 48,50 (7) et tout entière rebâtie, chevet y compris : les fondations furent établies, jusqu'au niveau du sol de l'époque, sur une largeur énorme et avec des tracés de détail approximatifs, mais poursuivies dans leurs parties hautes avec plus de rigueur ; le remblaiement porta le dallage à la cote 49 environ dans tout l'édifice (8).

Quant à l'ordonnance du chevet primitif et à l'emplacement du tombeau dans la basilique de l'an mille, le plus convenable serait un aveu d'ignorance ; mais, après tout, un chœur droit terminé par un hémicycle, peut-être à l'emplacement du chœur reconstruit (9), surprendrait moins qu'un déambulatoire (10).

En définitive, le faisceau de présomptions en faveur d'une campagne unique et relativement tardive me paraît si convaincant qu'il devrait imposer de renoncer au jugement de tant d'illustres archéologues qui avaient cru trouver à Saint-Martin de Tours le modèle initial, « la forme parfaite, la forme définitive » du déambulatoire. En dépit du mutisme des textes, on est conduit à penser que l'incendie de

(1) *Op. cit.* Je me propose d'élargir l'enquête.

(2) Ci-dessus, p. 300, n. 2 ; l'abbé Plat a publié la photographie d'un chapiteau analogue du croisillon nord (*Art de bâtir*, pl. 4) ; un autre est en place sous la tour Charlemagne, que je publierai dans une étude du transept.

(3) Par exemple dans la tour Saint-Paul à Cormery ; c'est la facture d'Umbertus à Saint-Benoît-sur-Loire. Ceux de Maillezais paraissent postérieurs à l'incendie de 1080. Je reviendrai sur ce point.

(4) C. Chevalier, *Les fouilles...*, p. 124 ; S. Ratel, *Supplément*, p. 17. Bases analogues dans le transept et (un peu plus évoluées) dans la nef.

(5) Cormery, Loches, (Saint-Ours, Notre-Dame, chapelle du Donjon), tour des Cloches à Marmoutier, clocher de Saint-Julien à Tours.

(6) Dans la nef (étude à paraître) ; dans la chapelle Saint-Nicolas (*Bulletin monumental*, 1973).

(7) Arasement attesté dans le transept et dans la nef ; les sols en place, à la cote 48,40 / 48,50, appartiennent à la basilique de l'an 1000.

(8) Sol roman en place dans la nef à 49,15 et à 49,04 dans le collatéral nord.

(9) Opinion déjà exprimée par le Docteur Lesueur, article cité, p. 54, n. 1. Dans cette hypothèse, le tombeau aurait été simplement exhaussé. Il va de soi que le chœur fut entièrement rebâti.

(10) Faut-il rappeler que vers l'an 1000 on s'en tenait encore à des formules paresseuses ou expérimentales ? Que très généralement on restait fidèle au couloir annulaire privé d'absidioles, plus ou moins enfoncé, soit qu'il contourne un noyau central à mur plein (Moissac, Mont-Saint-Michel...), soit qu'il donne sur une crypte-salle par des passages plus ou moins développés (crypte de Saint-Lubin à Chartres, Saint-Aphrodise de Béziers...), soit encore qu'il enveloppe un chœur étagé (Basilica Ursiana à Ravenne, Saint-Étienne de Vérone, cathédrale d'Ivrée, Saint-Pierre de Roda, Saint-Michel de Hildesheim, peut-être la singulière cathédrale de Lausanne) ; on le retrouve encore au milieu du XI^e siècle autour du chœur de Jumièges, à Stavelot, à Brauweiler, à Moissac (1063), doté parfois d'une chapelle axiale comme à Charlieu et dans la crypte de la cathédrale d'Auxerre. Pour ce qui est du déambulatoire à chapelles multiples, vastes, saillantes, bien intégrées à l'espace du chœur par des arcades, on ne peut guère citer au X^e siècle que de bien modestes préfigurations. Dans quelques cryptes le couloir annulaire est doté de petites niches décoratives ou funéraires (Saint-Wipert de Quedlinbourg, Magdebourg, Vreden, Werden-sur-la-Ruhr, Rohr, crypte de la cathédrale de Nantes) ; de même, certains déambulatoires germaniques (Saint-Michel de Hildesheim...) ou bourguignons, dont le plus significatif serait celui de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. Quant aux grossières annexes greffées sur les couloirs des cryptes de Clermont, de Vreden ou de Saint-Maurice d'Agaune, elles sont trop exiguës pour être considérées comme des chapelles, il s'agit « d'absidioles-reliquaires » (A. Grabar). Il faut franchir très largement le tournant du siècle pour que s'affirme le parti monumental des « absidioles-chapelles » capables d'accueillir les fidèles assistant à l'office célébré à l'autel. On a depuis longtemps souligné la remarquable densité de ces déambulatoires dans l'Ouest (abbé G. Plat, *La Touraine, berceau des écoles romanes du Sud-Ouest*, *Bulletin monumental*, 1913. R. Crozet, *Églises à déambulatoire entre Loire et Gironde*, *Bulletin monumental*, 1936) ; mais ceux d'entre eux qui ont fait l'objet d'études récentes se sont révélés plus jeunes qu'on ne l'avait cru (Notre-Dame-de-la-Couture et Saint-Julien-du-Pré au Mans, Saint-Aignan et Sainte-Croix d'Orléans) ; pas de déambulatoire en Poitou avant celui de Saint-Nicolas de Poitiers (vers 1050 ?). Il n'est pas sans intérêt de rappeler que quand on voulut établir le déambulatoire de Saint-Aignan d'Orléans, selon le moine Helgaud, on s'inspira de celui de la cathédrale de Clermont (J. Hubert, *L'architecture...*, n° 94) ; il m'a toujours paru curieux que référence ne soit pas faite de celui de Saint-Martin, s'il avait existé... Il est vrai que, selon M^{me} Vieillard-Troïekoureff, il ne s'agissait pas à Saint-Aignan du chevet à déambulatoire, pas plus qu'à Clermont (*La cathédrale de Clermont du V^e au XIII^e siècle*, dans *Cahiers archéologiques*, XI, 1960, p. 216-218).

1096 (1) fut l'occasion d'une réfection presque complète, et remarquablement homogène, de la basilique d'Hervé. Ainsi se comprendrait mieux le passage célèbre où le *Guide du pèlerin* déclare en termes si ambigus que Saint-Martin « est bâti à l'image de Saint-Jacques de Compostelle (2) ».

(1) « MXCVI. Sequenti anno, viii idus aprilis combusta est ecclesia Sancti Martini Turonensis totumque Castellum novum » (Louis Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris, 1903, p. 67). L'événement est rapporté par de nombreuses chroniques (A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours-Paris, 1854, p. 59, 129). L'événement fit date : Massiet du Bist cite un chirographe daté des calendes de décembre 1098 : « tertia a combustione templi » (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIX, 1946). Le pape ordonna des quêtes : « mandavit papa omnibus quod in remissionem peccaminum isti ecclesiae subveniant » (A. Salmon, *op. cit.*, p. 129). La restauration ou la reconstruction de la basilique serait l'œuvre du trésorier Gautier (C. Chevalier, *Les fouilles...*, p. 17, suivi par M^{me} Vieillard-Troïekoureff, *Le tombeau...*, p. 165).

(2) Charles Lelong, *Note sur un passage discuté du Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle*, dans *Bulletin de l'Institut d'Études latines de la Faculté des lettres de Tours*, n° 3, 1969, p. 121-124.